

Tableau de synthèse des enjeux et des objectifs rattachés

Enjeux		Objectif général	Déclinaisons de l'objectif général
Enjeux transversaux	Enjeux majeurs		
<ul style="list-style-type: none"> • La pérennité d'une gouvernance partagée entre les maîtres d'ouvrage des actions du SAGE • La sensibilisation et la mobilisation sur la valeur patrimoniale de la ressource de tous les publics présents sur le territoire • Le développement continu des connaissances liées à la gestion de l'eau et le suivi des opérations de gestion 	La restauration et la préservation des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes	A Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau	A.1- Intégrer la préservation des milieux aquatiques (cours d'eau et lagunes), des zones humides et des milieux côtiers et littoraux dans A.2- Améliorer le niveau de connaissance pour mieux préserver les milieux aquatiques (cours d'eau et lagunes), les zones humides et les milieux côtiers et littoraux A.3- Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et des zones humides A.4 - Maintenir ou restaurer les échanges hydrauliques nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes des lagunes et à l'amélioration de leur qualité A.5- Encadrer les usages pour veiller à la non dégradation des milieux aquatiques et des zones humides A.6 - Préserver la biodiversité, notamment les espèces et les habitats d'intérêt patrimonial, et améliorer la connaissance A.7- Informer, sensibiliser et communiquer sur la préservation des milieux aquatiques et humides
	La gestion des risques d'inondation dans le respect des milieux aquatiques	B. Concilier la gestion des risques d'inondation avec le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et humides	B.1 - Renforcer la cohérence des démarches de gestion des risques d'inondation avec les objectifs du SAGE B.2 - Assurer la gestion et la réduction des risques d'inondation par débordement de cours d'eau en intégrant le fonctionnement des milieux aquatiques et humides B.3 - Concilier la gestion du ruissellement urbain et agricole avec les objectifs du SAGE B.4 - Approfondir les connaissances sur les risques, assurer leur communication et leur diffusion
	La préservation de la ressource naturelle et son partage entre les usages	C. Assurer l'équilibre quantitatif et le partage de la ressource naturelle entre les usages pour éviter les déséquilibres quantitatifs et garantir les débits biologiques	C.1 - Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau à travers les objectifs de bon état et le partage entre tous les usages C.2 - Améliorer l'utilisation de la ressource en tenant compte des besoins des milieux et favoriser les usages durables C.3 - Renforcer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de la ressource en eau C.3 - Améliorer la connaissance sur le fonctionnement des hydrosystèmes et sur les usages préleveurs et le partager
	La restauration et le maintien de la qualité des eaux	D. Reconquérir et préserver la qualité des eaux en prévenant la dégradation des milieux aquatiques	D.1- Lutter contre les pollutions domestiques et poursuivre les efforts en assainissement pour limiter l'eutrophisation, les pollutions organiques et bactériologiques D.2- Lutter contre les pollutions diffuses et toxiques et favoriser les usages durables D.3- Reconquérir la qualité des masses d'eau en mettant en œuvre des plans d'action D.4- Renforcer la cohérence entre aménagement et gestion de l'eau en intégrant les objectifs de préservation, de non dégradation et de reconquête de la qualité de l'eau dans les plans et projets d'aménagement D.5 - Améliorer la gestion du ruissellement urbain et agricole pour limiter leurs impacts sur la qualité de l'eau D.6 - Maintenir et améliorer la qualité de la ressource en eau à usage d'eau potable D.7- Améliorer le suivi qualitatif des eaux superficielles et souterraines, ainsi que des lagunes et de la mer, et développer la connaissance des pollutions
		E. Développer la gouvernance de l'eau sur le bassin versant	E.1- Conforter le rôle de la Commission Locale de l'Eau dans la gestion équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin versant E.2- Renforcer la cohérence et la solidarité intra et inter bassins pour une gestion cohérente et pérenne E.3- Faciliter la mise en œuvre du SAGE dans les politiques d'aménagement du territoire E.4 - Développer la communication et la sensibilisation E.5 - Faciliter l'acquisition et le partage de la connaissance, le suivi de la mise en œuvre du SAGE et son évaluation